

COMMUNIQUE DE PRESSE 5 avril 2024

ÉDUCATION : LES SECTIONS SPORTIVES DES COLLÈGES RÉUNIES POUR LE MATCH VRDR – STADE MONTOIS

Fortement engagé pour la jeunesse et le sport, le Département de la Drôme accompagne financièrement 24 sections sportives dans les collèges du territoire. A l'occasion de la Semaine olympique et paralympique, le Département a invité les élèves de ces sections ainsi que leurs encadrants à un moment d'échanges au stade Pompidou de Valence avant le match VRDR – Stade Montois ce vendredi 5 avril.

Environ 450 élèves membres des sections sportives des collèges drômois étaient réunis ce vendredi 5 avril autour de la Présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON, pour une soirée festive autour du rugby. A l'occasion de la Semaine olympique et paralympique, le Département a invité les élèves de ces sections et leurs encadrants à un temps d'échanges au stade Pompidou avant la rencontre VRDR – Stade Montois. En tant que collectivité en charge des collèges et dans le cadre de ses politiques liées à l'éducation et aux sports, le Département soutient 24 sections sportives, dans 13 disciplines et 20 collèges. Tous ces collèges sont labellisés Génération 2024 et s'inscrivent dans la dynamique des Jeux olympiques. Après un mot d'accueil de la présidente du Département et du Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Drôme, Pascal CLÉMENT une présentation de chaque des sections sportive drômoise a été réalisée avant la rencontre. A la fin du match, quelques élèves de chaque collège ont également pu descendre sur la pelouse pour saluer les joueurs.

« Une source de motivation supplémentaire »

Les sections sportives scolaires permettent à des élèves volontaires de bénéficier d'une à trois séances d'entraînement, en plus de leurs cours d'éducation physique, tout en suivant une scolarité normale. Si elles n'ont pas pour objet la formation de sportifs de haut niveau(*), elles contribuent à la formation de sportifs de bon niveau, de futurs éducateurs, arbitres ou officiels. Le Département accompagne les sections qui obtiennent l'agrément du rectorat avec une subvention de fonctionnement annuelle. Pour l'année scolaire 2023-2024 ce soutien atteint 70 500 €. Pour la présidente du Conseil départemental Marie-Pierre MOUTON, « En plus de ses bienfaits pour la santé, le sport est un puissant facteur de lien social, d'inclusion et une source d'épanouissement personnel. Avec une sélection basée sur la capacité sportive et le dossier scolaire, les sections sportives lient la passion à l'éducation. Elles procurent une source de motivation supplémentaire pour leur scolarité aux élèves qui y participent et répondent à une forte demande des collégiens. »

Les sections sportives accompagnées par le Département :

 Football: collèges Jean ZAY (Valence), Gustave JAUME (Pierrelatte) et Joseph BEDIER (Le Grand Serre), Jean MONNET (Bourg de Péage) et François GONDIN (Chabeuil),

1/2

Contact presse: Yvan Guilhot 04 75 79 27 84 – 06 99 23 32 75 - yguilhot@ladrome.fr

- Rugby : collèges Claude DEBUSSY (Romans-sur-Isère), Les Maristes (Bourg de Péage) et Lis Isclo D'or (Pierrelatte),
- Basket-ball: collèges André COTTE (Saint Vallier) et Camille VERNET (Valence),
- Handball: collèges Jean MACE (Portes les Valence), Jean MONNET (Bourg de Péage),
 Gustave MONOD (Montélimar) et Gustave JAUME (Pierrelatte),
- Biathlon: collège SPORT NATURE (La Chapelle en Vercors),
- Escalade: collège ND-DES-CHAMPS (Romans-sur-Isère),
- Montagne: collèges Jean ARMORIN (Crest) et Saint-Louis (Crest),
- Badminton: collège Paul VALERY (Valence),
- Athlétisme : collège André MALRAUX (Romans-sur-Isère),
- Volley-ball: collège Claude DEBUSSY (Romans-sur-Isère),
- Cyclisme : collège Les GOELANDS (Saint Rambert d'Albon),
- Hockey-sur-glace: collège Gérard GAUD (Bourg les Valence),
- Escrime : collège Saint-Louis (Crest).

Le Département accompagnera deux nouvelles sections à partir de la prochaine rentrée scolaire 2024/2025 :

- Tennis au collège Gérard Gaud (Bourg-lès-Valence)
- Handball au collège André Cotte (Saint-Vallier).

(*): Le dispositif des sections sportives scolaires est différent des sections d'excellence sportive qui visent à amener de jeunes sportifs vers le haut niveau national et international, avec un aménagement des enseignements obligatoires. Il n'existe pas de section de ce type dans la Drôme.